

l'examinera mûrement, posément, à loisir, avec un vif et patriotique souci des intérêts essentiels de la République, avec une juste sollicitude pour les droits des citoyens et pour la liberté, aussi respectable, aussi sacrée dans un seul individu que dans tout un peuple, quelle que soit sa décision, cette décision sera aussi sage que ferme, c'est-à-dire républicaine dans le bon, le vrai sens du mot.

La Gazette de France :
Le vote d'hier équivaut à une révolution.

La République de 1875, faite à un vote, contestée, versée à gauche et écartée du centre orléaniste qui avait mis au monde cette République.

C'est le triomphe du Démocratie sur la Bourgeoisie, des partisans d'une armée instrument du dépotisme républicain, sur les partisans d'une armée conservant sa signification absolument française.

La France nouvelle :
Voilà un gouvernement et un régime entrés dans une boue d'où ils ne se dégoteront pas. Cela va même aller très vite. A ce compte, la séance d'hier, si brutalement ôdieuse, aura encore été bonne.

Le Monde :
Il est difficile de donner un résumé exact de cette séance de dix heures, pleine de trouble et de confusion, agitée par toutes sortes de passions et de colères, attristée par les plus déplorables faiblesses et les plus lâches capitulations.
Comme on devait s'y attendre, l'attitude du gouvernement, dans cette journée historique, a été absolument écurante; il a tenu jusqu'au dernier moment, avec la même absence de dignité et de talent, son rôle avilissant de mercenaire et de bourgeois.

La Patrie :
Hier, trois cent cinquante-cinq républicains, délinants de baine, de peur et de convoitises inavouables, ont voté non pas une loi, mais un défi jeté à l'opinion, aux sentiments d'équité, de générosité et d'honneur de la nation française.

L'Union :
Nous luttons, par devoir de français, pour défendre l'armée, comme nous avons défendu les princes. Nous succomberons peut-être, car nous n'attendons de la République ni justice, ni patriotisme, ni bons sens. Mais au moins le pays et l'armée surtout verront bien un jour quels sont leurs vrais et sincères défenseurs, de quel côté de la Chambre ils trouvent des voix pour affirmer leurs droits et pour protéger les libertés et l'honneur de la France.

Le Français :
Ah ! l'admirable état de choses et l'invivable régime que ceux d'où l'on prépare au monde le spectacle de ces scandaleuses oppositions et d'ingérences aussi révoltantes ! Soyez donc les descendants glorieux de cette race antique qui pièce à pièce, province par province, à force de patience, de prévoyance et de courage, a fait la France ; ayez, à l'exemple du prince de Joinville, bonhard Mogador et Tanger et tiré, en 1871, le dernier coup de canon contre l'envahisseur prussien ; soyez, comme le duc d'Aumale, le vainqueur de la Smala, le président si impartial et si compétent du conseil de guerre qui a condamné le maréchal Bazaine, le très noble et très populaire commandant du 7e corps d'armée, et l'écrivain éminent à qui l'Académie française a ouvert ses rangs ; ayez fait, à l'imitation du duc de Chartres, sous le nom d'emprunt de Robert le Fort, la campagne de France, en ajoutant aux périls ordinaires de la guerre ce lui de la perte de votre liberté de la part du gouvernement d'alors ; tenez comme lui dans la main un régiment de cavalerie ; oui, ayez fait tout cela, soyez tout cela, simplement, naturellement, et un jour une noble et politique affaire, sortis on ne sait d'où, viendra vous arracher le droit de verser votre sang pour le pays, l'épaulés que vous avez gagnés et le séjour d'une patrie faite par vos vœux et honorée par vos mérites. Et pourquoi ces violences ? Mais précisément parce que ces princes sont tout cela.

Le Français :
En le votant, nous persistons à le penser et à le dire, la majorité républicaine a fait œuvre, et de patriotisme et de haute clairvoyance politique.

Le Télégraphe par la plume d'un des proscriptionnaires, M. Bernard Lavergne :
Elle a montré de la façon la plus dolante, et par le nombre des suffrages, et par l'accueil fait au ministre de la guerre, et par le ferme propos de résoudre, séance tenante, une question qui ébranlait le pays, sa volonté formelle de ne pas laisser le gouvernement désarmé devant l'insolence des attaques factieuses d'où qu'elles viennent.

La majorité, cette fois, s'est retrouvée tout entière. Elle a répondu victorieusement ainsi aux prophètes de malheur qui la déclaraient disloquée pour jamais. C'est le résultat le plus important de la séance du 1er février.

La Réforme, journal de M. Waldeck-Rousseau :
Le pays saura tout ce qui s'est passé ; il jugera comme il convient les faits et gestes des hommes de la droite, leur suprême nouveauté, leur pénurie de bons moyens et leur incapacité de prendre l'initiative. Il comprendra, mieux que jamais, le peu qui valent ces prétendus restaurateurs de trônes et d'autels. Tandis que la magni-

fique attitude des gauches rassurera les timides, et fortifiera les républicains dévoués.

La Liberté journal républicain libéral :

Après cette séance nocturne, si passionnée et si tumultueuse, les 355 députés qui ont consacré la politique de proscription se sont peut-être intimement décernés à eux-mêmes l'honneur d'avoir sauvé la République.

Hélas ! qui sait s'ils ne l'ont pas perdue à jamais ?

Ils l'ont livrée au jacobinisme qui, à travers les haïnes et les discordes civiles, la mènera, comme jadis, jusqu'à ses abîmes.

LE COMLOT DES COLLEGIENS

Les lycées de Paris sont en révolution ! M. Duvaux a supprimé le concours de la jeunesse. La jeunesse des collèges complète les élèves de haut-lieu et décide de se faire passer pour malades afin d'être renvoyés dans leur foyer. On assure que le proviseur ramènera les jeunes gens dans leurs familles en les accompagnant de ces compliments faciles :

V'la vot' fils que j'accompagne ; Il est dans un triste état ; Depuis la Saint-Charlemagne Il conspir' contre l'Etat !

Il a méprisé
Mon autorité,
Et vilipendé
L'université.

C'est Duvaux et la salade
Qu'on lait du mal à l'enfant ;
Il fait semblant d'être malade
Pour vexer l'gouvernement !

Où, monsieur, l'adolescence,
O tempora ! o mores !
Réclam' deux jours de vacance
Pour le bal de l'Opéra.

Quand, moi proviseur,
J'dis qu'c'est d'trop bon'neur
Pour être si nocœur,
Ils m'ont : « Et ta sœur ! »

C'est Duvaux, etc.

Le gouvernement s'insurge
Contre un tel' présentation
Alors la jeunesse s'purge
Pour s'mettre en révolution.

Le collège,
Peuple souverain,
Sonant le tocsin
De l'honneur de la France.

C'est Duvaux, etc.

Le complot légitimiste
Qu'on découvre tous les matins
N'est rien, m'a dit le ministre,
Très d'ces troubles intestins.

Le gouvernement
Va certainement
Expulser vivement
Votre gâchement.

C'est Duvaux et la salade
Qu'a fait du mal à l'enfant ;
Il fait semblant d'être malade
Pour vexer l'gouvernement.

CLAVAROCHE.

SENAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du vendredi 2 février 1893
Présidence de M. Le Royer.
La séance est ouverte à 3 heures.

Le serment judiciaire
Le Sénat aborde la suite de la discussion du projet de loi relatif à la formule du serment judiciaire.

M. SÉNÉCHER combat le maintien du serment religieux. Il dit qu'obliger de faire prêter serment à ceux qui ne croient pas en Dieu est une offense à la Divinité.

L'orateur prie les membres de la droite de respecter les serments matériels, pour lesquels le serment religieux est une violation à la liberté de conscience.

M. BÉRENGER, ministre de la justice, déclare que le gouvernement se rallie à l'amendement de M. SÉNÉCHER.

M. SÉNÉCHER démontre la nécessité d'enlever de la législation les causes et les difficultés occasionnées par le serment. (Mouvements.)

Il est incontestable que la société moderne tend à se dégager des formules et des pratiques religieuses jusqu'ici en usage dans les actes de la vie civile.

L'amendement de M. SÉNÉCHER ne fait pas autre chose, sans blesser aucune conviction ni aucune foi.

Discours de M. Jouin
M. JOUIN : La question que nous examinons est grave et difficile ; j'ai considéré comme un devoir de vous présenter quelques observations sur le fond de la difficulté.

Toute notre organisation judiciaire repose sur la preuve testimoniale garantie par la sainteté du serment. On prétend qu'en faisant disparaître le nom de Dieu des deux articles du Code d'instruction criminelle ou l'ignorer, on rétablira l'harmonie, et pensez-vous que le serment cessera pour cela d'être religieux ?

Le serment judiciaire est aussi ancien que notre vieux droit français ; ce n'est pas une vaine formule, c'est une formule grande, auguste, religieuse ; pourquoi lèver-t-on la main droite ? Parce qu'on lève la main vers Dieu. Cette symbolique résulte des vieux actes dressés par les anciens tabellions.

est faux et qu'il n'est qu'un simple rappel des attaches militaires de l'ambassade, ni de leur remplacement.

Ministres maritimes
Cherbourg, 2 février. Une forte tempête du sud-ouest souffle sur le littoral depuis hier soir. La baisse du baromètre est considérable. On redoute des sinistres en mer.

Bordeaux, 2 février
Le lougre Gironde, d'Ordon allant de Bordeaux à l'île de Ré, a sombré la nuit dernière en rade de Verdon.

Nos évêques à Rome
Paris, 2 fév. Un grand nombre de prélats, parmi lesquels plusieurs évêques français, se trouvent en ce moment à Rome.

Le pape leur a accordé plusieurs audiences ; c'est surtout le soir que Léon XIII reçoit les évêques et archevêques qui viennent à Rome pour la visite ad limina apostolorum.

Réunion socialiste à Paris
Paris, 2 février. Une réunion, dans laquelle ont été entendus Louis Michel, les citoyens Dujon, Bailard, Pavy, etc., a eu lieu ce soir dans la salle de la République.

L'assemblée, comprenant un millier de personnes, dont bon nombre de dames, s'est montrée hostile aux théories exposées par les anarchistes, collectivistes et communistes, mais généralement favorable pour la République progressive exempte de violence. Un orateur, ayant déclaré que la République était assez forte pour n'avoir pas à craindre les menées des protestants, a été applaudi.

Un accident de chemin de fer
sur le P. L. M.
Paris, 2 février. Un train a tamponné hier une machine locomotive, entre Arbre-Saint-Romain et Dole, sur le chemin de fer de Lyon.

ÉTRANGER
La loi de prescription et la Presse italienne
Rome, 2 février. Appréhendant le vote de la Chambre française, le Diritto prévoit le rejet par le Sénat de la loi de prescription, et partant, un conflit entre les deux Chambres.

Le serment politique en Espagne
Madrid, 2 février. Le Sénat a voté par 120 voix contre 22, la nouvelle formule du serment parlementaire permettant de « promettre » ou de « jurer » fidélité au Roi.

Un ouragan en Espagne
Madrid, 2 février. Un ouragan épouvantable s'est abattu aujourd'hui sur Santander, Bilbao, Saint-Sébastien. Beaucoup de maisons ont été saccagées. Les navires marchands ont souffert de nombreuses avaries. Il y a eu quelques victimes sur terre et sur mer.

Mort de Tamberlick
Cadix, 2 février. Les journaux de Cadix annoncent la mort dans cette ville, du célèbre ténor Tamberlick.

M. Tissot
Londres, 2 février. M. Tissot est presque entièrement rétabli. Il espère pouvoir prendre part aux travaux de la conférence danubienne.

BULLETIN ÉCONOMIQUE

UNE ENQUÊTE COMMERCIALE

La grave question de notre situation commerciale, au point de vue de l'exportation, commence à préoccuper les représentants du pays. Vingt-trois députés ont déposé avant-hier, sur le bureau de la Chambre, un projet de résolution tendant à la nomination d'une commission chargée d'examiner les causes pour lesquelles le commerce d'exportation a, dans ces dernières années, diminué en France.

Ce projet de résolution est précédé d'un exposé des motifs ainsi conçu : « Il est une constatation pénible, qu'ont faite tous ceux qui s'intéressent au commerce, c'est-à-dire à la prospérité de la France.

Notre commerce d'exportation a, dans ces dernières années, perdu d'une façon fort sensible, les chiffres officiels qui accusent cette diminution, nous imposent le devoir impérieux de chercher quelle est la cause du mal, et d'y apporter remède.

Les données très complètes et soigneusement établies (nous n'en doutons pas), qui nous sont fournies à ce sujet, nous révèlent une situation de jour en jour plus critique. Il s'agit de quelques constatations, pour établir sans discussion ce que nous avançons.

Dans la période quinquennale de 1872 à 1877, les importations de commerce général, dont un total de 22,871 millions, pour 23,635 millions d'exportation, et les importations du commerce spécial, 18,157 millions, pour 18,698 millions d'exportation ; avantage à l'exportation 744 millions et 510.

Depuis cette époque, nous voyons d'année en année diminuer par rapport aux importations, les chiffres des exportations.

Les importations l'emportent dans des proportions chaque année plus considérables, et la moyenne quinquennale de 1877 à 1892, est de 1,954 millions pour le commerce général, inférieur à celle de la moyenne précédente, sur les chiffres suivants :

IMPORTATIONS	
Commerce général	27,357 millions 3
Commerce spécial	22,357 — 8
Numéraire	2,210 — 2
Total	51,924 millions 1

EXPORTATIONS	
Commerce général	22,081 millions 4
Commerce spécial	16,876 — 7
Numéraire	1,227 — 2
Total	40,184 millions 1

EXCÉDENT DES IMPORTATIONS	
Commerce général	5,276 millions 9
Commerce spécial	5,481 — 1
Numéraire	992 — 2
Total	11,749 millions 2

La décadence est flagrante. A quelles causes tient-elle ? Il serait difficile de répondre à cette question d'une manière absolue, et c'est ce dont qui fait l'objet de la présente proposition.

La Commission que nous proposons de nommer pour étudier cette question, ne trouverait-elle pas dans la facilité un peu complaisante avec laquelle les agents de commerce français sont chargés d'aller protéger au dehors les intérêts de nos nationaux, la source principale d'un mal indéfinissable qui afflige nos relations commerciales internationales ?

Tandis que les consuls de nos voisins et rivaux, les consuls anglais, allemands, suédois sans cesse à favoriser l'extension de l'industrie des nations qu'ils représentent, les agents français, inexpérimentés, incapables trop souvent, ou inoccupés de leur devoir, ne travaillent en rien à aider leurs compatriotes, et se contentent d'une indifférence, qui porte le plus grand préjudice à la richesse extérieure du pays, qu'ils ont mission de représenter.

Nous ne faisons qu'indiquer ce vice. Il appartient à ceux qui vous chargerez, Messieurs, d'étudier cette question, d'apprécier complètement les causes qui induisent, d'une manière si désastreuse, sur le commerce d'exportation français.

En conséquence, nous avons l'honneur de déposer le projet de résolution suivant :

PROJET DE RÉSOLUTION
Article unique.
Une commission de vingt-deux membres sera nommée par les bureaux, afin d'examiner les causes pour lesquelles le commerce d'exportation a, dans ces dernières années, diminué en France dans une notable proportion, et d'en faire un rapport à la Chambre.

Il convient de féliciter ces députés de l'initiative qu'ils viennent de prendre. On désespérait que la Chambre actuelle, préoccupée exclusivement de faire de la politique, s'intéressât jamais à cette question de la situation actuelle de notre commerce d'exportation, question si vitale pour le pays.

L'agitation vigoureuse qui s'est produite à ce propos dans le monde commercial et dans la presse pénètre enfin dans le Parlement, c'est bien. Mais il nous semble que le mode de procédure que proposent les auteurs de ce projet de résolution ne répond point aux exigences de la situation.

Une commission parlementaire de vingt-deux membres ! La question ne viendra jamais au jour, on sait combien l'enfante ment de ces commissions parlementaires, consacrées à des questions non politiques, est laborieux et long ! Les congès se greffent sur les événements ou les incidents parlementaires, les commissions de cette nature durent des années entières.

Il serait plus utile, plus pratique, de nommer en dehors du Parlement une commission composée de quelques membres ayant, par leurs travaux antérieurs, par leur situation, acquis une grande compétence en la matière. Cette commission travaillerait régulièrement, sans intermittence, se rendrait dans les centres industriels où sa présence serait nécessaire, et présenterait ensuite au Parlement une enquête complète. En Angleterre, on procède toujours ainsi ; et l'on s'en trouve toujours bien.

L'agriculture n'est pas représentée ainsi bien que l'industrie. Les chambres consultatives ne se réunissent pas, elles sont, du reste, à la nomination des préfets.

L'agriculture n'a pas le même crédit que l'industrie ; il est urgent que le projet de loi sur le crédit agricole mobilier, déposé le 20 juillet dernier au Sénat par le gouvernement, soit voté au plus tôt.

L'agriculture paye plus que sa part dans les charges publiques. La propriété rurale paye 44 0/0 de son revenu, la propriété urbaine 20 0/0, la propriété mobilière 8 0/0. Il y a une criante inégalité.

Le tiers paye l'impôt même quand elle ne donne pas de revenu. La Société des agriculteurs a donc le droit et le devoir de demander que les corps de terme vacants et les champs incultes puissent obtenir des primes ou des avances, comme il est accordé aux maisons non habitées et aux usines en chômage.

L'agriculture paye à elle seule les trois quarts des prestations.

L'agriculture n'a pas l'égalité devant la douane. Laissez sans protection à côté de l'industrie protégée, la culture française est doublement atteinte : elle vend plus ses produits, puisque l'Amérique exporte toujours ses marchandises de plus, et souffrirait davantage pour aller aux industries protégées, qui donnent de plus hauts salaires.

L'agriculture n'a pas l'égalité devant l'enseignement.

Voilà des vérités que tout le monde répète, mais des réformes que tout le monde demande.

En conséquence, la commission propose à l'Assemblée d'inscrire le vœu qu'il soit approuvé par les pouvoirs publics, à la législation existante, sur les points sus-indiqués, des modifications ayant pour effet de supprimer les inégalités de traitement dont souffre l'agriculture et de la placer au point de vue égal dans la situation que la première de nos industries.

M. Léon Jolly voudrait qu'il fut question dans le rapport des conditions difficiles faites à l'agriculture par le prolétariat agricole et des remèdes qui pourraient être apportés à cette situation.

M. Bertin appuie la proposition de M. Jolly.

Sous cette réserve et après le renvoi de la proposition à la nouvelle section, les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à quatre heures.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

LES NOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du jeudi 1er février, M. A. Scrépel a voté : 1. Pour le passage à la discussion des articles du projet de loi et des propositions concernant la situation des membres des familles qui ont régné en France. — 2. N'a pas pris part au vote dans le scrutin sur l'article premier du contre-projet de M. Floquet repris par M. Madier de Montjau. — 3. A voté pour l'ensemble de l'article 1er du projet de loi. — 4. A voté pour l'ensemble du projet de loi.

LE CONCERT DE LA « GRANDE-HARMONIE. — C'est lundi, 5 février, à sept heures précises du soir, qu'a lieu à l'Hippodrome, le grand concert vocal et instrumental offert par la Grande-Harmonie, avec le concours de :

Mlle Dyna Beumer, cantatrice de Bruxelles ; M. Anthou, ténor solo du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles ; Mlle Tayan, violoniste de Paris, officier d'Académie ; M. Guillot, des Théâtres de Paris. — M. Vandazzan, ténor ; M. Gaston, basse, solistes de la Société Royale des Chœurs de la Cercle Weber, de Bruxelles.

M. J. Kéon, ténor solo.

Il y a lieu de mentionner particulièrement la loi sur les primes à accorder pour la destruction des loups.

M. Chevreul, illustre doyen de la Société nationale d'agriculture de France, a tenu à remercier l'Assemblée de l'honneur qui lui a été fait de siéger aux côtés de M. Le président. Il affirme les liens étroits qui unissent la Société nationale d'agriculture de France et la Société des agriculteurs de France.

M. Vahouri a lu ensuite le rapport sur les prix Destrais et Godard pour l'année 1892. D'après le programme, ces prix sont attribués aux améliorations apportées à la culture du blé en vue de l'augmentation des produits.

Le concours pour le prix Destrais comprenait, l'année dernière, deux départements : les Basses-Alpes et la Vendée. Les primes allouées à chacun des deux départements s'élevaient à 1,000 francs.

Le prix Godard avait été attribué au département de l'Hérault, la société voulant donner une preuve d'intérêt et de sympathie à un département cruellement éprouvé par l'invasion du phylloxera et où la culture des céréales prend une grande importance.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Présent place au bureau : MM. Jousseau, de Monicault, Jacquemart, Pluchet, Dailly, Boret, Fernand Raoul-Duval, etc.

M. de Monicault lit le rapport de la commission spéciale pour le prix Lavergne, qui, l'année dernière, avait été attribué à l'enseignement agricole.

Une médaille d'or est accordée à M. Nicolas, professeur d'agriculture à Orlan ; une autre médaille d'or est accordée à M. Durfour-Bazin, à Dax.

Blanchenaud donne connaissance de son rapport sur le prix Aultman. Ce prix, qui consiste en un objet d'art et 100 dollars, est donné à M. Massé de Grumigny (Nièvre), pour l'ensemble de son troupeau de moutons.

Il est ensuite procédé, sur le rapport de M. le marquis de Montlaur, à la distribution des récompenses attribuées par la Société aux reproducteurs d'équidés bovin, présentés au concours général agricole.

Ces récompenses consistent en brevets d'approbation, donnés avec ou sans primes en argent dans chacune des dix catégories du programme.

M. Jousseau lit, au nom de la commission d'économie et de législation rurale, en remplacement du rapporteur M. Boret, un rapport sur les griefs de l'agriculture.

Parmi les vœux que la Société des agriculteurs émet chaque année, il en est qui concernent plus particulièrement l'agriculture et la loi. Les griefs principaux de l'agriculture peuvent se résumer en les sept propositions suivantes :

1. L'agriculture n'est pas représentée ainsi bien que l'industrie. Les chambres consultatives ne se réunissent pas, elles sont, du reste, à la nomination des préfets.

L'agriculture n'a pas le même crédit que l'industrie ; il est urgent que le projet de loi sur le crédit agricole mobilier, déposé le 20 juillet dernier au Sénat par le gouvernement, soit voté au plus tôt.

L'agriculture paye plus que sa part dans les charges publiques. La propriété rurale paye 44 0/0 de son revenu, la propriété urbaine 20 0/0, la propriété mobilière 8 0/0. Il y a une criante inégalité.

Le tiers paye l'impôt même quand elle ne donne pas de revenu. La Société des agriculteurs a donc le droit et le devoir de demander que les corps de terme vacants et les champs incultes puissent obtenir des primes ou des avances, comme il est accordé aux maisons non habitées et aux usines en chômage.

L'agriculture paye à elle seule les trois quarts des prestations.

L'agriculture n'a pas l'égalité devant la douane. Laissez sans protection à côté de l'industrie protégée, la culture française est doublement atteinte : elle vend plus ses produits, puisque l'Amérique exporte toujours ses marchandises de plus, et souffrirait davantage pour aller aux industries protégées, qui donnent de plus hauts salaires.

L'agriculture n'a pas l'égalité devant l'enseignement.

Voilà des vérités que tout le monde répète, mais des réformes que tout le monde demande.

En conséquence, la commission propose à l'Assemblée d'inscrire le vœu qu'il soit approuvé par les pouvoirs publics, à la législation existante, sur les points sus-indiqués, des modifications ayant pour effet de supprimer les inégalités de traitement dont souffre l'agriculture et de la placer au point de vue égal dans la situation que la première de nos industries.

M. Léon Jolly voudrait qu'il fut question dans le rapport des conditions difficiles faites à l'agriculture par le prolétariat agricole et des remèdes qui pourraient être apportés à cette situation.

M. Bertin appuie la proposition de M. Jolly.

Sous cette réserve et après le renvoi de la proposition à la nouvelle section, les conclusions de la commission sont mises aux voix et adoptées.

La séance est levée à quatre heures.